



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 034-253401822-20260618-20260623-DE



Séance du 18 juin 2026

Date de la convocation : 11 juin 2026

Date d'affichage convocation : 11 juin 2026

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	22
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	18	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	18		

L'AN DEUX MIL VINGT SIX et le jeudi 18 juin, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 00 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

N°2026-06-23

Objet de la délibération :

Affectation du résultat 2025

Présents :

CA Lunel Agglo : DEVRIENDT Denis, RUIVO Philippe, BONFILS Viviane, CALVET Christophe

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, TOLLERET Irène

CA Pays de l'Or : JARDIN Pascal, NOGUERA Nicolas, SANCHEZ Dominique

CC Rhony, Vistre, Vidourle : COSTE Vincent, ROUSSEAU Antoine, POBO Angel

CC Pays de Sommières : DUCHENNE Marc, BUCQUET Madeleine, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FILHOL Jean-Pierre, BROUSSES Philippe

Commune de Lunel-Viel : FENOY Fabrice

Avaient donné procuration : FANDOS Georges à NOGUERA Nicolas, GALLAS Françoise à

TOLLERET Irène, KUSOSKY Romain à SENET Laurent, COMBE Florence à BROUSSES Philippe

Secrétaire de séance : RUIVO Philippe

Considérant que par suite du retard du Compte Financier Unique (CFU) lié aux pannes des serveurs de l'application Hélios, comme mentionné au point précédent, l'affectation définitive du résultat a par conséquent été décalée dans le temps.

Considérant que conformément aux résultats figurant dans le Compte Financier Unique, la section de fonctionnement présente, au 31 décembre 2025, un excédent cumulé de 17 573 695,77 €.

Considérant que cet excédent résulte de l'addition du résultat dégagé au titre de l'exercice 2025 (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année) et du résultat reporté de l'exercice précédent, inscrit au compte 002.

Entendu l'exposé du Rapporteur, le Comité syndical décide :

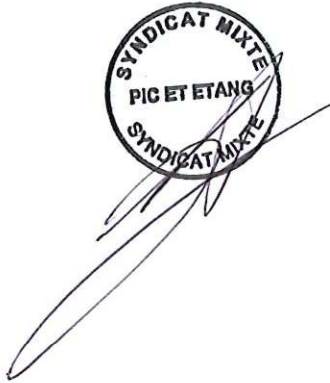
- D'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Financier Unique 2025 au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 2 884 024.06 € (besoin de financement) ;
- De reporter le solde 14 689 671.71 € (au Compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté)

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lunel-Viel le 18 juin 2026,

**Le Secrétaire de séance,
Philippe RUIVO**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "PIC ET ETANG" in the center. The stamp is partially obscured by a large, stylized signature.

**Le Président,
Nicolas NOGUERA**



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "PIC ET ETANG" in the center. The stamp is partially obscured by a large, stylized signature.

Président :Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.